

APPEL D'OFFRES

**Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)
Collective**

Métier de la Productique

Opérateur commande numérique et robot de soudage

Secteur de Vesoul
(Haute Saône)

**UIMM Franche-Comté
Action 2017**

Date de lancement : 28/11/2016

Date de clôture : 16/12/2016

Date de décision : 19/12/2016

Formation organisée avec le concours financier du FPSP



Sommaire

Contexte du projet	3
Porteur	3
Co-financeurs	3
Contexte du projet.....	3
Objectifs	4
Objectifs généraux	4
Contenu attendu	4
Publics visés	4
Organisation de la formation	5
Période de formation	5
Nombre de session	5
Durée	5
Lieux	5
Nb stagiaires.....	5
Méthode pédagogique attendue	5
Modalité de mise en œuvre des prestations	5
Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi	6
Obligations	6
Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements	6
Obligations	6
Autres modalités	7
Conditions d'annulation de l'action de formation	7
Dispositions et exigences particulières	7
Modalités de réponse	7
Date de clôture	7
Interlocuteurs	7
Critères de sélection	7
Critères	7

Contexte du projet

Porteur UIMM FRANCHE-COMTE

Co-financeurs OPCAİM, FPSP

Contexte du projet

L'**UIMM HAUTE-SAONE** a détecté un besoin de personnel sur les métiers l'usinage et du soudage par robot, dans les entreprises de la région de Vesoul.

Le territoire compte un certain nombre d'entreprises de mécanique générale recensant des besoins en personnel qualifié, il est donc nécessaire de renforcer les équipes de production pour maintenir et pérenniser leur activité.

Celles-ci rencontrent des difficultés de recrutement expliquées par le manque d'attractivité de ces métiers auprès des jeunes en orientation, une pyramide des âges vieillissante et à un manque d'anticipation des entreprises.

A cet effet, à l'issue du parcours POE, la branche métallurgie offre la possibilité aux bénéficiaires d'accéder à un emploi par le biais d'une embauche directe ou d'un contrat en alternance.

Objectifs

Objectifs généraux

Les bénéficiaires pourront acquérir une pré-qualification dans le domaine de l'usinage et du pilotage de robot de soudage qui leur permettra soit d'accéder à un emploi directement ou alors de poursuivre sur un contrat de professionnalisation pour obtenir une qualification dans ce domaine.

Les bénéficiaires de la formation qui se sont positionnés sur ce métier en tension devront à l'issue de la formation avoir acquis des savoir-faire techniques de base.

Un comité de pilotage constitué de représentants du Pôle Emploi, de l'ADEFIM FC et de l'organisme de formation retenu se réunira au lancement de l'action et à mi-parcours. Une autre réunion se tiendra à la fin de l'action en POE Collective pour en faire un bilan et réfléchir à des pistes d'amélioration si nécessaire.

Contenu attendu

Formation technique de base sur un parcours en usinage et soudage robot : métrologie, lecture de plan, technologie, mise en œuvre commande numérique de marque CMZ, mise en œuvre sur robot de soudage de marque YASKAWA.....

Mais aussi :

Une phase d'accueil (4 heures) pour que le règlement intérieur du centre de formation et les termes du contrat des bénéficiaires de la formation soient rappelés. Durant cette phase, les enseignements de la formation seront également présentés.

Bilan et évaluation : un bilan de l'action avec les bénéficiaires permettra de faire le point sur leurs compétences et leurs projets professionnels. L'évaluation prévue à la fin de la formation pourra aboutir sur une formation qualifiante ou non (proposition à faire par l'organisme de formation en fonction de notre cahier des charges).

Publics visés : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la date du démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non

Organisation de la formation

Période de formation Du 9 janvier 2017 au 3 février 2017
Il est prévu 20 jours de formation.

Période en entreprise Pas de période en entreprise.

Nombre de sessions 1 session.

Durée 140 heures soit 20 jours.

Lieux Bassin de Vesoul/Jussey.

Nb stagiaires 8

Méthode pédagogique attendue :

La pédagogie devra favoriser l'animation collective tout en s'adaptant aux attentes individuelles. La formation devra alterner des apports théoriques et pratiques.

L'organisme retenu sera en mesure de mettre à disposition des stagiaires du matériel et des outils conformes aux technologies demandées (CMZ et YASKAWA).

Modalités de mise en œuvre des prestations :

Les actions proposées doivent être mises en œuvre par l'organisme selon les principes suivants :

- Evaluation des prérequis :

Evaluation du niveau des stagiaires pour individualisation des parcours et des travaux en mise en œuvre pratique.

- Formation

- Evaluation et validation des acquis de la formation

Evaluation des acquis en fin de formation et attestation de fin de formation.

Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi

- Evaluer les demandeurs d'emploi orientés par les prescripteurs et susceptibles de participer au dispositif.
- Transmettre à l'ADEFIM FC et à Pôle Emploi avant le démarrage de la formation (délai préconisé entre 3 et 5 jours), la liste nominative des demandeurs d'emploi sélectionnés en partenariat avec l'UIMM ainsi que leur profil au regard de la formation notamment en vue de vérifier que les candidats sont bien inscrits en qualité de demandeur d'emploi.
- Transmettre, dans des délais raisonnables, à Pôle Emploi :
 - Les informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement AFAF
 - Les états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
 - La déclaration en cas d'accident de travail

Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements

Tout organisme pré sélectionné en vue de la réalisation d'actions de formation comprises dans le périmètre de l'intervention communautaire et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est tenu de se conformer aux obligations suivantes :

- Publicité de l'intervention communautaire et du FPSPP auprès de l'ensemble des participants
- Production, en accompagnement de chaque facture émise, de l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives aux actions réalisées, telles que des feuilles d'émargement signées matin et après-midi par le formateur et les stagiaires, les attestations de formation cosignées par le stagiaire ou tout autre livrable permettant d'attester la conformité des prestations fournies (exemple : affiches utilisées, photos des salles de formation, supports pédagogiques...)

Autres modalités

Conditions d'annulation de l'action de formation :

L'UIMM FRANCHE-COMTE se réserve le droit d'annuler les actions de formation programmées en cas de défaillance totale ou partielle des cofinancements FPSP

Dispositions et exigences particulières

- Période de formation du 9 janvier 2017 au 3 février 2017
- L'action se déroule dans les locaux de l'organisme ou des locaux adaptés aux objectifs de la formation loués ou mis à disposition
- La présence des stagiaires doit être tracée par ½ journée sur feuilles d'émargements différentes signées également par les formateurs

Modalités de réponse

Date de clôture

Clôture de l'appel d'offre le 16 décembre 2016 à 16 heures.

Interlocuteurs Les réponses doivent impérativement parvenir par voie postale ou par mail :

UIMM FRANCHE-COMTE
TEMIS
4 rue Sophie Germain
25043 BESANCON cedex

Ou par mail à l'adresse suivante :

servuimm@uimm-doubs.org

Critères de sélection

Critères de sélection

L'organisme prestataire sera sélectionné par l'UIMM FRANCHE-COMTE sur les critères suivants par rapport au respect du contenu de la réponse au regard de l'appel d'offres:

- Descriptif des prérequis préconisés par l'organisme
- Conditions de mise en œuvre des évaluations pré-formatives
- Moyens, outils et méthodes pédagogiques
- Détail et adéquation du programme de formation aux objectifs et publics visés
- Détail et adéquation du mode d'évaluation et de validation des acquis
- Pertinence du calendrier
- Conditions tarifaires
- L'organisme de formation doit être reconnu dans le domaine de formation et avoir un numéro d'agrément à jour